



## Editorial

Réserves comptables – quels usages



Les finances des communes neuchâteloises sont régies par la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) et son règlement général d'exécution (RLFinEC). Ces bases légales définissent les droits et obligations en matière de finances et de comptabilité. C'est donc notre ligne de conduite légale.

Il existe notamment la possibilité de créer une réserve dite «conjoncturelle» afin de faire face à des périodes difficiles. Elle peut être constituée lors des années bénéficiaires ou lors de la réévaluation du patrimoine tant administratif que financier. Les travaux liés à la première réévaluation comptable de notre patrimoine sont à bout touchant. Nous aurons constitué une réserve conjoncturelle en 2017, tout en précisant que son alimentation n'a pas apporté le moindre argent liquide dans nos caisses.

Ainsi, dès 2017, nous pouvons faire usage de cet effet comptable pour «couvrir» une part de notre déficit actuel. Cependant, la réglementation ne nous permet pas de faire n'importe quoi; tout prélèvement est cadré. En 2017, nous pouvons faire usage de près de CHF 5 millions. Pour 2018, ce sera environ CHF 4,0 à 4,5 millions qui pourront également être couverts par ce biais. Mais ce ne sera pas suffisant pour compenser le déficit annuel de ce budget – qui sera présenté en décembre 2017 aux Autorités législatives.

Il va de soi que l'usage de cette réserve n'est pas perpétuel et qu'il ne permet de couvrir que les effets conjoncturels tels que la baisse des encaissements des impôts ou l'augmentation importante de postes de charges. Ces deux éléments sont actuellement touchés à Val-de-Ruz. Mais en finalité, notre Commune devra également profiter, dans les prochaines années, d'éléments favorables, tels que la reprise économique des entreprises, l'adaptation de la péréquation intercommunale ou la prise en compte du nombre d'enfants très importants par rapport à la moyenne cantonale. Ces éléments devront compenser, à court et moyen terme, le recours à la réserve « conjoncturelle ».

Cédric Cuanillon, conseiller communal

## Anniversaires et jubilés

En novembre 2017, Gerber Maria à Cernier et Perret Bluette à Cernier fêtent leurs 90 ans.

## Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué **lundi 13 novembre 2017** à 19h30 à la salle de musique, à La Fontenelle à Cernier. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017
3. Communications du président
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'100'000 pour la création d'une salle de sciences et la rénovation de quatre anciennes
5. Dotation en personnel de l'administration de la gérance du patrimoine: pérennisation du poste d'architecte communal et de 4 EPT de conciergerie
6. Réponse à la motion populaire communale M16.005 «Sécurité routière à Coffrane»
7. Motions et propositions
8. Résolutions, interpellations et questions
9. Communications du Conseil communal

## «Comment vous faites?»

Afin de favoriser les liens entre l'école et les familles, la prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) se déroulera le **22 novembre 2017** à 20h00 sur le thème suivant:

### Nutrition et bien-être

Savoir nourrir son système nerveux, cérébral et entérique est la clef de toutes les performances; c'est le gage d'une santé à toute épreuve que l'on soit peu ou très sportif.

Animation par Olivier Bourquin, diplômé universitaire en alimentation, santé et micro-nutrition, auteur de deux livres: «La performance sur mesure» et «Cerveau(x)? Tout part de là», édition Favre.

Cette soirée se déroulera au collège de La Fontenelle à Cernier. Pour toute question ou complément d'information, Manuela Roth vous renseigne au 079 561 60 87 ou à [manuela.roth@ne.ch](mailto:manuela.roth@ne.ch).

## Karim Slama à Fontainemelon

Karim Slama présentera son One-man-show «Sur-mesure, Best-of à la carte» le **mercredi 22 novembre 2017** à 20h30 à la salle de spectacles de Fontainemelon.

Venez nombreux passer un moment de franche rigolade en sa compagnie.

Vente des billets par Internet sous [www.monbillet.ch](http://www.monbillet.ch) ou, selon les disponibilités, à l'entrée de la salle le jour de la représentation. Majoration de CHF 5 pour les billets vendus sur place. Age dès 10 ans.

Plus d'informations sur [www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch).



## Abonnement de piscine 2018

Offrez-vous ou offrez un cadeau de Noël original et utile. Cet abonnement permet à son bénéficiaire de se rendre, durant l'année 2018 et selon les heures d'ouverture, dans les piscines communales intérieures et extérieures.

BULLETIN DE COMMANDE & TARIFS				
Abonnements avec photo	Tarifs Commune	Nombre Commune	Tarifs hors Commune	Nombre hors Commune
Abonnement de saison adulte	CHF 95.00 ( <del>CHF 105.00</del> )		CHF 115.00 ( <del>CHF 125.00</del> )	
Abonnement de saison AVS	CHF 80.00 ( <del>CHF 85.00</del> )		CHF 90.00 ( <del>CHF 95.00</del> )	
Abonnement de saison enfant	CHF 50.00 ( <del>CHF 55.00</del> )		CHF 55.00 ( <del>CHF 60.00</del> )	
Abonnement de saison étudiant / apprenti	CHF 75.00 ( <del>CHF 80.00</del> )		CHF 85.00 ( <del>CHF 90.00</del> )	
Abonnement familial de saison :				
· 1 adulte – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 115.00 ( <del>CHF 125.00</del> )		CHF 140.00 ( <del>CHF 160.00</del> )	
· 1 adulte – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 140.00 ( <del>CHF 150.00</del> )		CHF 170.00 ( <del>CHF 190.00</del> )	
· 2 adultes – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 190.00 ( <del>CHF 200.00</del> )		CHF 210.00 ( <del>CHF 220.00</del> )	
· 2 adultes – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 200.00 ( <del>CHF 220.00</del> )		CHF 230.00 ( <del>CHF 240.00</del> )	
· 3 <sup>e</sup> enfant et suivants, par enfant	CHF 20.00 (inchangé)		CHF 20.00 ( <del>CHF 25.00</del> )	
COORDONNEES POUR FACTURATION				
Nom :		Prénom :		
Adresse :		Localité :		
N° de tél. :		E-mail :		
Les abonnements permettent aux bénéficiaires de se rendre, durant l'année 2018 et selon les heures d'ouverture, dans les piscines communales situées à Cernier (La Fontenelle), aux Geneveys-sur-Coffrane (centre sportif) et à Engollon (piscine extérieure). Les abonnements sont établis par l'administration communale et sont envoyés par courrier postal. Une photo au format carte d'identité doit impérativement être jointe au bulletin de commande en indiquant le nom, prénom et date de naissance.				
<b>DELAI DE COMMANDE ET VALIDITE DE L'OFFRE : 10 décembre 2017</b>				
Commandes à: <a href="mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch">loisirs.val-de-ruz@ne.ch</a> ou par courrier à Commune de Val-de-Ruz, sports-loisirs-culture, Epervier 6, 2053 Cernier				

## L'énergie à Val-de-Ruz Expo

La Commune sera présente lors de Val-de-Ruz Expo à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin du 16 au 19 novembre 2017. Elle se réjouit de vous accueillir à son stand situé au 1<sup>er</sup> étage. Pour cette édition, l'accent est mis sur l'énergie avec la présentation de l'état de production et de consommation actuel ainsi que les projections de production, notamment en matière éolienne.

Les Autorités et les promoteurs du parc éolien des Quatre Bornes se réjouissent de partager un moment convivial et le verre de l'amitié. Le stand sera animé par un concours attractif et un simulateur de vol vous permettant de visiter virtuellement le parc éolien.